



Mairie
de
VILLEBOIS 01150

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil de la commune, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Émilie CHARMET.

Présents : E. CHARMET, I. FRADIN DE BELLABRE, Y. MERMIN (pouvoir de O. DAVID), C. DURAND, C. JEAN (pouvoir de M. LAMBERT), N. RODIN-DUFOUR

Absents excusés : J. LACROIX, M. LAMBERT (pouvoir à C. JEAN), O. DAVID (pouvoir à Y. MERMIN), R. VOLO, M. DELAROQUE

Secrétaire de séance : Y. MERMIN

Date de convocation : 10 novembre 2022

Madame Émilie CHARMET, Présidente, a procédé à l'appel des membres du Conseil d'administration. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h06.

1. Lecture du compte-rendu de la séance du CA du CCAS du 15 novembre 2022 :

Lecture du compte-rendu du CA du CCAS du 15 novembre 2022 : **Adopté à l'unanimité.**

2. Décision modificative n°1 :

La Présidente expose au Conseil d'administration que suite à une facturation plus importante du GUSO pour les artistes intervenus pour le repas des aînés, le budget de l'article 6232 concerné sera dépassé. Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative du Budget CCAS comme suit :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		
Article 6562 - aides	155	
TOTAL CH65 – autres charges de gestion courante	155	
Article 6232 – fêtes et cérémonies		155
TOTAL CH011 – charges à caractère général		155
TOTAL GÉNÉRAL	0	

Adopté à l'unanimité.

3. Demandes d'aide :

Deux dossiers de demande d'aide financière ont été déposés. Ils sont étudiés par les membres du Conseil d'administration.

Après échanges, considération des situations financières et familiales, ainsi que du tableau des aides établi par le Conseil d'administration du CCAS, les aides sont définies comme suit :

1er dossier présenté :

Il s'agit d'une demande d'aide financière déposée par Mme PENDROT, assistante sociale, pour l'achat de pneus neufs et le financement du contrôle technique du véhicule de la personne dont elle assure l'accompagnement. L'étude du dossier démontre une situation actuelle compliquée mais seulement passagère, et un aspect financier qui devrait se débloquer sous peu. La situation professionnelle du demandeur ne démontre pas l'urgence ni la nécessité d'utilisation du véhicule et les membres du Conseil d'administration s'accordent sur le rôle unique de gestion de besoins et d'accompagnements d'urgence du CCAS de Villebois, étant donné sa taille et son budget. Néanmoins, au vu de la situation financière actuelle du demandeur, le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'attribuer une aide alimentaire d'urgence d'un montant de 40 euros renouvelable 5 fois sur représentation de dossier et conformément au tableau des aides possibles établi par délibération du 31 mars 2021.

2ème dossier présenté :

La Présidente présente au Conseil d'administration une demande d'aide financière visant à alléger les charges d'un foyer. L'étude du dossier montre pour ce dernier un niveau de ressources supérieur au plafond fixé par le tableau des ressources éligibles établi par délibération.

Le Conseil d'administration rejette donc à l'unanimité la demande d'aide financière.

Fin de séance à 19h56.

VILLEBOIS, le 22 décembre 2022

La Présidente,



Émilie CHARMET